

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

*26 avril 2017 - Bonneuil-en-France - 10h
(Séance plénière n°9)*

Compte-rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'est réunie le mercredi 26 avril 2017, à 10h, à Bonneuil-en-France (Val d'Oise), dans les locaux du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Les pièces suivantes avaient été envoyées avec la convocation :

- *Compte rendu de la CLE du 15 novembre 2016*
- *Projet de rapport d'activité 2016*
- *Budget prévisionnel SAGE 2017*

Trente-neuf (39) membres de la CLE étaient présents à cette séance. Quatorze (14) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

	Nb total de membres	Présents	Pouvoirs
Collège des élus	36	11	9
Collège des usagers	18	7	3
Collège de l'Etat	11	7	2
Total	65	25	14
		39	
Quorum		33	

ORDRE DU JOUR

- **Ouverture de Séance par Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE**
- **Approbation du compte rendu de la CLE du 15 novembre 2016**
- **Rapport d'activités 2016**
- **Information sur le budget prévisionnel 2017**
- **Présentation de la méthodologie de l'étude "Inventaire des zones humides du territoire du SAGE" et des premiers résultats**
- **Présentation du site internet du SAGE**
- **Planning**

Étaient présents ou représentés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux			
NOM	FONCTION	Présent	Représenté
Monsieur Michel ADAM	Adjoint au Maire de Dugny	✓	
Monsieur Dominique BAILLY	Maire de Vaujours		✓
Monsieur Germain BUCHET	Maire de St Witz	✓	
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN	Conseiller municipal de Domont		✓
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire d'Ezanville		✓
Monsieur Jean-Pierre DAUX	Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	✓	
Monsieur Francis DELATTRE	Maire de Franconville		✓
Monsieur Daniel DESSE	Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise		✓
Monsieur Jean Paul FAUCONNET	Adjoint au Maire de Rosny sous-bois		✓
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE, Maire de Saint-Prix	✓	
Monsieur Jean-Luc HERKAT	Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France	✓	
Monsieur Jean-Jacques JENNÉ	Conseiller municipal délégué du Bourget	✓	
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de l'Etablissement public territorial Est ensemble	✓	
Madame Anita MANDIGOU	Adjointe au Maire de Goussainville	✓	
Monsieur Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France	✓	
Monsieur Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne	✓	
Monsieur Sébastien MEURANT	Maire de Saint-Leu-la-Forêt		✓
Madame Eugénie PONTHER	Adjointe au Maire d'Epinaux-sur-Seine	✓	
Monsieur Philippe SUEUR	Mair d'Enghien les Bains		✓
Monsieur Azzedine TAIBI	Délégué du SIAAP		✓
		11	9

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Aéroport de Paris	Monsieur Pascal BERNARD	✓	
ASSARS	Monsieur Daniel NENIN	✓	
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX		✓
Association Val d'Oise Environnement	Monsieur Philippe BEC	✓	
Chambre départementale de Commerce et d'industrie de Paris	Monsieur Frédéric VERNHES		✓
Chambre départementale de Commerce et d'industrie du Val d'Oise			
FPPMA du Val d'Oise	Monsieur Bernard BRETON	✓	
FPPMA 75, 92, 93, 94	Monsieur Jean-Noël HUETTE	✓	
Service des canaux de la Ville de Paris	Monsieur Jean-François RAUCH	✓	
SIAEP Nord d'Ecouen	Monsieur Bernard BESANCON		✓
SEDIF	Monsieur François HANET	✓	
		7	3

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Lydia PROUVÉ	✓	
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Monsieur Ulrich DREUX	✓	
DRIEA	Madame Florence MONTFORT		✓
DRIEE Ile-de-France	Madame Elise CARNET	✓	
EPA Plaine de France	Madame Magali CASTEX		✓
Préfecture du Val d'Oise	Madame Catherine GIRARD	✓	
Préfecture de Seine Saint Denis	Madame Yasmina NICHHIHNE	✓	
Préfecture de la Région Ile-de-France	Madame Aurélie GEROLIN (DRIEE idf)	✓	
		7	2

Etaient également présents :

Mme Charlotte BOUDET (EPT Plaine commune), **M. Eric CHANAL** (SIAH), **Mme Aline GIRARD** (SAGE Croult Enghien Vieille Mer), **Mme Véronique LANIER** (CD93 – DEA93), **M. Christophe LANIER** (CA Plaine Vallée), **M. Nicolas LONDINSKY** (EPT Est Ensemble), **M. David LOY** (TTi Production), **Mme Coline PESSEREAU** (Enghien-les-Bains), **Mme Luce TROUCHE** (EPT Plaine commune).

Ouverture de la séance par Monsieur le Président de la CLE

Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE, accueille les membres de la CLE.

En préambule, il indique que l'année 2017 sera une année riche en réflexions puisque deux études se dérouleront simultanément : l'étude d'inventaire des zones humides et la rédaction des documents constitutifs du SAGE.

Le 15 novembre dernier, la CLE a validé la stratégie du SAGE : « un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire ». Il convient donc maintenant de réaliser la phase finale d'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer : la rédaction des différents documents constitutifs du SAGE. Ces documents traduiront le choix stratégique de la CLE sous forme d'objectifs, de dispositions et de règles. Une fois validés par arrêté inter-préfectoral, ils seront opposables à l'administration et aux tiers.

M. Messenger informe l'assemblée que le prestataire retenu pour accomplir la mission de « rédaction des documents du SAGE » est le bureau d'étude Adage associé aux bureaux d'étude Asca, ICEau Environnement et au cabinet d'avocats Paillat, Bory et Conti. La CLE a déjà travaillé avec les bureaux d'études Adage et Asca, dans la phase d'état des lieux et de définition de la stratégie du SAGE.

Cette CLE est également l'occasion de présenter la méthodologie et les premiers résultats de l'étude zones humides qui a été lancée en janvier dernier. Les résultats de cette étude seront par la suite, intégrés aux documents du SAGE et serviront de base à la définition de dispositions ou règles nécessaires pour la restauration, la gestion et la préservation de ces milieux.

La réalisation de cet inventaire a été confiée au bureau d'étude TTi Production, associé au cabinet Floragis. Cette étude se déroulera sur un peu plus d'un an. Un comité de suivi regroupant à la fois les collectivités et les associations qui ont la connaissance du territoire, et les services de l'Etat qui sont garants de la méthode de travail, a été créé. Ce comité s'est déjà réuni à deux reprises en février et en mars.

M. MESSAGER informe l'assemblée qu'après 6 années d'existence, la composition de la commission locale de l'eau sera renouvelée en totalité en septembre prochain. Un courrier du Préfet a été envoyé début avril à l'ensemble des structures concernées pour que celles-ci désignent un nouveau représentant siégeant à la CLE. Le Président de la CLE insiste pour que chaque structure inscrive ce sujet à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée afin que la parution de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE, n'entraîne pas de retard dans l'élaboration des documents du SAGE. Il précise également que toutes les collectivités doivent délibérer, même celles qui ont délibéré début 2016 suite à l'entrée en vigueur du schéma régional de coopération intercommunale.

M. MESSAGER passe ensuite la parole aux Vice-Présidents.

M. ENJALBERT se félicite d'entrer dans la rédaction concrète des documents du SAGE et dans la définition des orientations qui le structureront.

M. ADAM souligne l'absence des représentants du monde agricole à cette CLE, absence qu'il estime regrettable du fait que la profession agricole est un acteur important du territoire.

Aucune question préalable n'étant posée, la séance peut commencer.

Approbation du compte rendu de la CLE du 15 novembre 2016

M. MESSAGER demande à l'assemblée si, à la lecture du document qui leur a été transmis avec l'invitation, celle-ci a des modifications à apporter.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte rendu de la CLE du 15 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport d'activités 2016

Point présenté par Madame Aline GIRARD (animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer).

Le diaporama diffusé lors de la réunion est joint au présent compte-rendu.

Les points marquants de l'année 2016 sont les suivants :

- Suite à l'entrée en vigueur du Schéma Régional de Coopération Intercommunale la **composition du collège des élus de la CLE a été modifiée** afin de s'adapter à la nouvelle gouvernance du territoire. Le nombre de membres du collège des élus est passé de 39 à 36 et M. Herkat a intégré le bureau de la CLE en remplacement de M. Guevel.
- Suite à la validation des différents scénarii lors de la CLE du 15 décembre 2015, un travail d'analyse comparative des différents scénarii en termes d'atouts, de faiblesses et de conditions de succès a été mené. Ce travail a abouti à **l'adoption de la stratégie du SAGE** par les membres de la CLE le 15 novembre 2016. La stratégie retenue est le scénario n°2 : « **Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire** »
- **Préparation de l'étude d'inventaire des zones humides** du territoire du SAGE. Un appel d'offres a été lancé en juillet 2016. Le groupement TTi Production/Floragis a été retenu. L'étude a été lancée en janvier 2017.

Dans la continuité des actions engagées en 2016, les perspectives proposées pour l'année 2017 sont les suivantes :

Perspectives pour l'année 2017

Actions	Descriptif des missions	Calendrier <u>prév.</u>
Rédaction des documents du SAGE	<ul style="list-style-type: none">➤ Demande de subvention➤ Lancement de l'appel d'offre et attribution du marché➤ Démarrage de l'étude• Rédaction du PAGD, du règlement, Eval. Env.➤ Coordination administrative et technique de l'étude➤ Suivi budgétaire➤ Relecture et diffusion des documents produits	<ul style="list-style-type: none">➤ Février➤ Février - mars➤ Avril• Avril à décembre➤ Avril à décembre
Etude « Inventaire des zones humides »	<ul style="list-style-type: none">➤ Démarrage de l'étude• Phase 1 – Pré-localisation des zones humides• Phase 2 - Identification des secteurs humides à enjeu• Phase 3 – Prospections terrain• Phase 4 - Identification des zones humides prioritaires.➤ Coordination administrative et technique de l'étude➤ Suivi budgétaire➤ Relecture et diffusion des documents produits	<ul style="list-style-type: none">➤ Janvier• Janvier à Mars• Mars à Mai• Mai à août• Sept à déc.➤ Janv. à déc.
Réunions des Instances du SAGE	<ul style="list-style-type: none">➤ <u>Commission Locale de l'Eau</u> : 3 réunions➤ <u>Bureau de la CLE</u> : 3 à 4 réunions➤ <u>Commissions thématiques</u> : 1 réunion par commission➤ <u>Comité de rédaction</u> : 5 à 6 réunions➤ <u>Comité de suivi « zones humides »</u> : 6 réunions	<ul style="list-style-type: none">➤ Avril, Oct. et <u>Dec.</u>➤ Sept. à nov.➤ Avril à déc.➤ <u>Fev.</u> à <u>Dec.</u>
Communication	<ul style="list-style-type: none">➤ Mise en ligne du site Internet➤ Création d'une plaquette « zones humides »	<ul style="list-style-type: none">➤ Mai➤ Fin 2017

M. HERKAT (Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France), souhaite savoir pourquoi le département du Val d'Oise ne participe pas financièrement au SAGE.

M. MESSAGER informe que la part d'autofinancement du SAGE est assurée par les structures en charge de l'assainissement sur le territoire. La gouvernance en termes d'assainissement est différente entre les deux départements. Si dans la Seine Saint Denis, le département a la compétence assainissement, ce n'est pas le cas dans le Val d'Oise, où la gestion de l'assainissement est de la responsabilité des collectivités, dans le cas présent le SIAH et le SIARE. C'est pourquoi le département du Val d'Oise ne participe pas financièrement à l'élaboration du SAGE. Toutefois le département 95 participe techniquement et politiquement à l'élaboration de ce document puisqu'il siège à la CLE.

Mme PONTHER (Epinay sur Seine) souhaite savoir comment s'articule l'étude « zones humides » du SAGE et l'étude en cours sur la renaturation du ru d'Arra portée par Grand Paris Aménagement.

Mme GIRARD informe que l'objectif de ces deux études est différent. Toutefois la transversalité entre ces deux études est assurée par le fait que la CLE et Grand Paris Aménagement font partie des comités de suivi de ces deux études.

Le Président de la CLE propose à l'assemblée d'approuver le rapport d'activités 2016 par un vote à main levée. L'Assemblée n'y voyant pas d'objection, il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération de la CLE, le rapport d'activités 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Information sur le budget prévisionnel 2017

En introduction, M. MESSAGER rappelle que le budget du SAGE a été approuvé le 29 mars dernier par la structure porteuse : le SIAH. Ce point est donc uniquement informatif.

Afin de mettre en œuvre le programme d'action présenté précédemment, le budget suivant a été présenté.

BUDGET PREVISIONNEL 2017 Section de fonctionnement

	Dépenses		Recettes	
	2016	2017	2016	2017
	Prév.	Réalisé	Prév.	Prév.
Charges à caractère général	12 000 €	3 616 €	14 100 €	
Charges de personnel	53 000 €	45 283 €	53 000 €	
Amortissement	4 500 €	4 110 €	7 364 €	
Virement à la section d'invest.	21 100 €	-	33 031 €	
TOTAL	90 600 €	53 009 €	107 495 €	
Résultat de fonct.			22 224 €	33 031 €
Aides de l'AESN			32 500 €	33 550 €
Aides de la Région			0 €	0 €
Participation CG93			17 937 €	20 457 €
Participation SIARE			7 175 €	8 182 €
Participation SIAH			10 762 €	12 274 €
TOTAL	90 600 €	86 041 €	107 495 €	

BUDGET PREVISIONNEL 2017

Section d'investissement

	Dépenses			Recettes			
	2016		2017	2016		2017	
	Prév.	Réalisé	Prév.	Prév.	Réalisé	Prév.	
Solde Exécution section d'invest. reporté	66 035 €	66 035 €	54 264 €	Virement de la sect° fonctiont	65 657 €	-	0 €
Etudes Stratégie du SAGE	59 578 €	31 775 €	6 120 €	Excédents de fonctiont capitalisés	0 €	0 €	0 €
Etude Inventaire ZH	160 000 €	864 €	134 040 €	FCTVA	-	11 €	...
Etude Rédaction du SAGE	-	-	113 527 €	Etude ZH Aides de l'AESN	128 000 €	0 €	107 232 €
Concessions et droits similaires	11 760 €	6 504 €	2 300 €	Etude stratégie SAGE Aides AESN + Région	143 774 €	46 794 €	83 415 €
Intégration de l'étude EDL au compte 202	-	-	426 000 €	Etude ZH Participation CG93/SIAH/SIARE			26 808 €
TOTAL	297 374 €	105 179 €	736 251 €	Rédaction du SAGE Participation CG93/SIAH/SIARE			52 400 €
				Amortissement	4 500 €	3 110 €	7 364 €
				Intégration de l'étude EDL au compte 202	-	-	426 000 €
				TOTAL	297 374 €	50 915 €	736 251 €

Aucune question n'est formulée par l'assemblée.

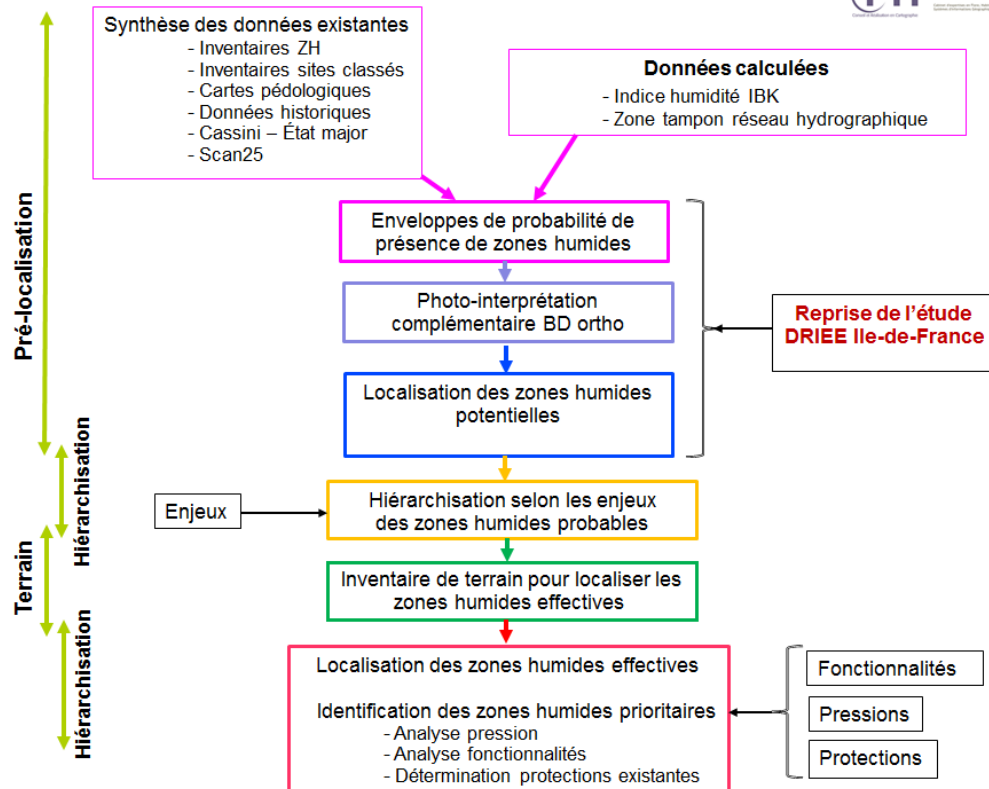
Présentation de la méthodologie de l'étude "Inventaire des zones humides du territoire du SAGE" et des premiers résultats

Point présenté par Monsieur David Loy (TTi Production).

Le diaporama diffusé lors de la réunion est joint au présent compte-rendu.

L'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE a débuté en janvier 2017 pour une durée de 15 mois. Elle est menée par le groupement TTI Production/Floragis. Elle se compose de 4 phases :

- Phase 1 : mise en évidence des « secteurs à forte probabilité de présence de zones humides » et des « zones humides potentielles » par photo-interprétation.
- Phase 2 : identification des secteurs à enjeux afin de prioriser la réalisation des inventaires terrain au sein de ces secteurs.
- Phase 3 : inventaire de terrain pour localiser, délimiter et caractériser les « zones humides effectives » dans les secteurs qui auront été priorisés.
- Phase 4 : priorisation des « zones humides effectives » pour la mise en œuvre d'actions de restauration et/ou de gestion.



M. ENJALBERT (SIARE - Vice- Président de la CLE) souhaite connaître la différence entre la phase n°2 et la phase n°4.

La phase n°2 consiste à déterminer les secteurs du territoire qui présente un enjeu « eau » important et dans lequel la préservation des zones humides est d'autant plus importante qu'elle joue un rôle important pour la gestion de l'eau et qu'elle est liée à l'atteinte des autres objectifs du SAGE. La phase n°2 permet de prioriser les secteurs qui seront inventoriés.

La phase n°4 consiste à analyser les pressions qui s'exercent sur les zones humides inventoriées afin de déterminer celles sur lesquelles des mesures de protection et/ou de gestion doivent être mises en place en priorité.

M. MESSAGER (SIAH - Président de la CLE) souhaite savoir si dans un objectif de reconquête des zones humides, la présence d'enveloppes d'alerte humide en milieu urbain entraînera la destruction du bâti et, en milieu agricole entraînera le démantèlement des drainages.

M. LOY (TTi Production) rassure sur le fait que la reconquête des zones humides sera conduite dans les zones non construites et que les réseaux de drains ne seront pas démantelés.

M. DREUX (DDT 95), souligne que l'occupation des sols est un facteur d'exclusion des zones à prospecter.

M. ENJALBERT (SIARE - Vice- Président de la CLE) précise que les craintes qui peuvent émaner des acteurs du territoire vis-à-vis des résultats de cette étude sont les mêmes pour le monde agricole et les zones urbaines.

Mme PONTHER (Epinay sur Seine) précise que dans la partie sud du territoire du SAGE, correspondant aux secteurs les plus densément peuplés, la reconquête des zones humides est un véritable enjeu au vu du réchauffement climatique. Les secteurs situés en bordure de Seine présentent en période estivale une température moins élevée et la présence de zones humides sur des territoires fortement artificialisés auront un rôle similaire.

M. MESSAGER (SIAH - Président de la CLE) note que la réouverture des rivières apporte également de la fraîcheur.

M. HERKAT (Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France) demande si les cartes produites par l'étude devront être prises en compte dans le PLU.

M. MESSENGER (SIAH - Président de la CLE) signale que le SAGE sera opposable aux documents d'urbanisme dans un rapport de compatibilité et que par conséquent les documents d'urbanisme devront intégrer les zones humides.

M. DAUX (CA Plaine Vallée) demande si une fois l'étude terminée, les données cartographiques au format SIG pourront être transmises aux communes.

M. MESSENGER (SIAH - Président de la CLE) répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

M. NÉNIN (ASSARS) indique que sur Pantin et Stains le chevelu hydrographique était très dense et qu'il est effrayant de constater que la quasi-totalité des cours d'eau a disparu.

M. LONDINSKY (EPT Est Ensemble) demande si les données issues des études trame verte et bleue menées par les collectivités ont été intégrées à l'étude zone humide.

M. LOY (TTi Production) informe que ces études, quand elles ont été transmises à la cellule d'animation du SAGE, ont été intégrées à la base de données car elles viennent consolider la photo-interprétation.

M. MESSENGER (SIAH - Président de la CLE) demande si les bassins de retenue, construits pour limiter les risques inondations sont considérées comme des zones humides.

M. LOY (TTi Production) indique que l'enjeu de protection contre les inondations et l'enjeu de préservation des zones humides ne sont pas incompatibles. Toutefois cette question n'a pas encore été tranchée par le comité de suivi et la prochaine réunion du groupe technique restreint devra se pencher sur la question.

M. ENJALBERT (SIARE - Vice-Président de la CLE) demande si les espaces naturels sensibles ont été pris en compte dans l'étude.

M. LOY (TTi Production) précise que c'est le cas, mais que les milieux qui font déjà l'objet d'un classement (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...) ne seront pas inventoriés de nouveau car déjà protégés.

M. ENJALBERT souligne que le classement d'une zone humide n'est pas toujours adapté au niveau de protection qu'elle mérite et qu'il ne garantit pas la mise en place de mesures de gestion.

M. MENAT (Baillet en France) souhaite savoir à partir de quelle date les résultats de cette étude pourront être intégrés dans les PLU.

Mme Girard informe que les inventaires des zones humides auront lieu cet été, et qu'on aura une vision plus fine de la localisation des zones humides à partir de septembre.

Mme MANDIGOU (Goussainville) souhaite connaître les orientations du SAGE et les secteurs à enjeux afin de pouvoir les intégrer dans les projets en cours ou à venir.

L'écriture des documents du SAGE venant juste de commencer, on en saura plus en fin d'année.

M. ENJALBERT (SIARE - Vice-Président de la CLE) insiste sur le fait que le travail mené, pour être efficace, doit être compris par les acteurs du territoire. Par conséquent un lien doit être créé entre la CLE et les élus du bassin versant. M. ENJALBERT invite donc le bureau d'étude à venir présenter succinctement, aux élus du SIARE, la méthodologie de l'étude et les implications de ce travail sur les décisions qui seront prises en matière d'aménagement.

M. MESSENGER (SIAH - Président de la CLE) propose également que ce type de présentation soit faite au comité syndical du SIAH.

M. BUCHET (St Witz) informe que le projet de PLU de Saint-Witz a été arrêté le 30 mars dernier et qu'il va bientôt faire l'objet d'une enquête publique. Il demande si le SAGE doit donner un avis sur ce projet.

M. MESSENGER (SIAH - Président de la CLE) répond que le SAGE étant en cours de rédaction, aucun avis ne sera formulé sur ce projet.

Mme PROUVÉ (Agence de l'Eau) informe que lorsque le SAGE sera approuvé, la CLE sera consulté en tant que personne publique associée dès l'amont des projets de PLU afin de prendre en compte le plus tôt possible, les problématiques liées aux zones humides, aux espaces de mobilités des cours d'eau... dans la planification des projets d'aménagement.

Présentation du site internet du SAGE

L'objectif du site internet est de donner une information claire et complète sur la démarche SAGE, de mettre à disposition du public l'ensemble des documents produits, de mettre en place une veille sur les actualités liées à l'eau et de rendre visible l'agenda du SAGE.

Au cours de l'année 2016, la structure du site internet a été créée. L'alimentation du site par des textes, cartes, photographie est en cours.

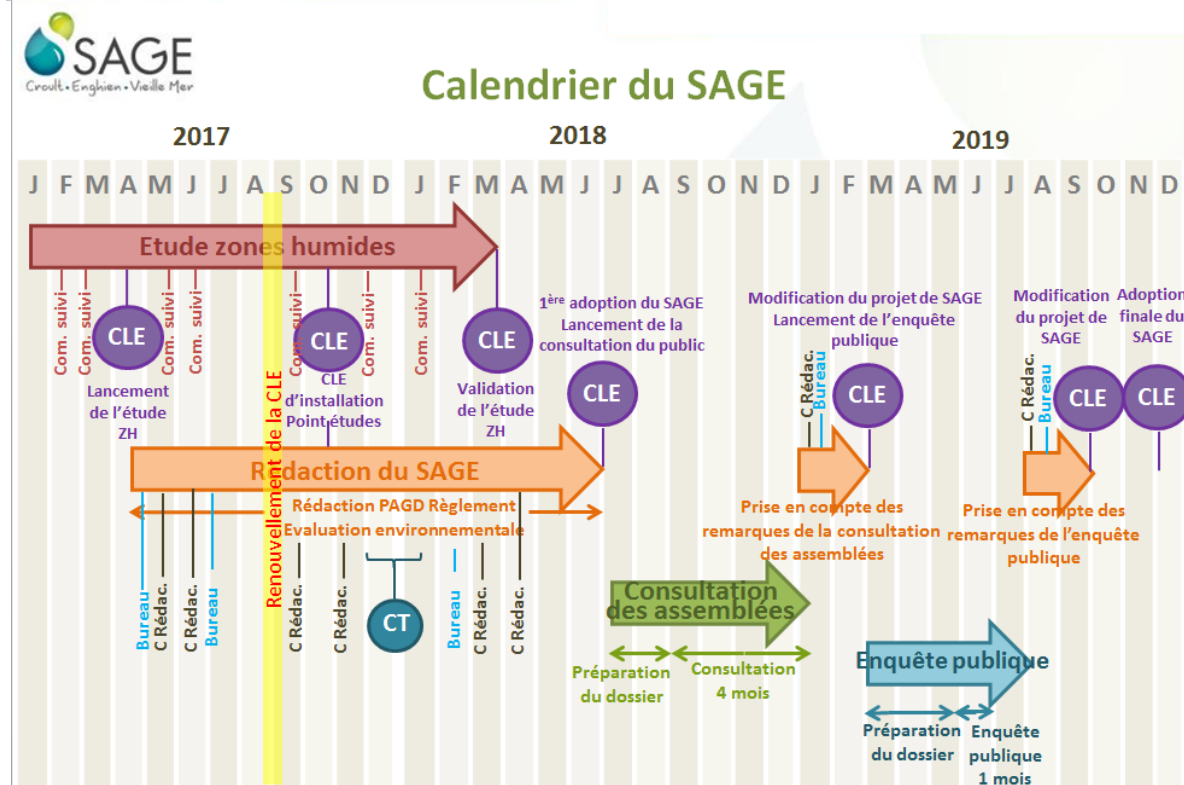
Le site se compose de 5 parties :

- Le SAGE CEVM : Explique la démarche SAGE en générale (les caractéristiques d'un SAGE, le fonctionnement de la CLE, les phases d'élaboration ...)
- Le territoire : Présente les principaux éléments de l'état des lieux/diagnostic. Une carte interactive est également disponible.
- Au fil de l'eau : Décrit d'un point de vue paysager les différents bassins versants du territoire ;
- Ressources : Met à disposition les différents documents produits (rapports, cartes, comptes rendus, plaquettes...);
- Actualités : Rend compte de l'actualité du SAGE et des différents partenaires

Les membres de la CLE pourront accéder à un espace membre sécurisé dans lequel seront mis à disposition les documents de travail.

La mise en ligne du site internet est prévue à l'été 2017.

Planning



Afin de travailler à l'écriture à proprement dite des dispositions du PAGD et des articles du règlement, il est proposé de créer un comité de rédaction. Ce comité de rédaction, composé de 10 à 15 personnes, se veut représentatif des acteurs du territoire et serait composé de représentants des collectivités territoriales, d'usagers et des services de l'État. La participation à ce groupe de travail restreint nécessite d'être disponibles (travail chronophage) et d'avoir des compétences techniques suffisantes pour être contributeurs rédactionnels.

Il est proposé que le comité de rédaction soit composé d'un noyau dur de personnes participant à chaque comité de rédaction, et d'un panel d'acteurs évoluant en fonction des thématiques (milieux naturels, eau potable, inondation...). Les structures proposées pour siéger de manière permanente à ce comité de rédaction sont :

- ✓ le SIAH
- ✓ le SIARE
- ✓ le département de Seine Saint Denis
- ✓ Le département du Val d'Oise
- ✓ La chambre d'agriculture
- ✓ L'association Environnement 93
- ✓ L'Agence de l'Eau Seine Normandie
- ✓ La DDT
- ✓ La DRIEE
- ✓ Grand Paris Aménagement

Les acteurs siégeant au comité de rédaction en fonction des thématiques seront identifiés lors du premier comité mais on peut d'ores et déjà imaginer la participation des collectivités, des associations, de l'ARS, de l'ONEMA, ou de la métropole...

L'ensemble des documents produits sera disponible sur la plateforme d'échange (Agora) et sera, dans un second temps, présenté au bureau de la CLE et aux commissions thématiques pour amendement.

M. MESSAGER demande à l'assemblée si cette structuration du travail lui convient et si la composition du noyau dur du comité de rédaction est à modifier.

Aucune remarque n'étant formulée, la composition du comité de rédaction permanent est validée.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de lever la séance, M. Messenger demande aux membres de la CLE s'ils ont d'autres questions ou remarques à formuler.

M. DREUX (DDT du Val d'Oise) précise qu'un courrier a été envoyé le 6 avril dernier à toutes les structures siégeant au sein de la CLE afin de les avertir du renouvellement prochain de celle-ci et de les inviter à délibérer pour désigner un nouveau représentant.

M. LAGRANGE (EPT Est Ensemble) informe que les collectivités de la Seine Saint Denis ont bien reçu ce courrier.

Mme PROUVÉ (Agence de l'eau Seine Normandie) se félicite de l'implication des élus dans le projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer.

La séance est levée à 12h.

Guy MESSAGER



Président de la CLE

